



Où les retirer ?

Les lundis de 14h à 15h30

⇒ au centre socioculturel Château

(11, place Jean-Perrin)

Bus 98 – Arrêt Méliès

Tram 3 – Arrêt Château de Rezé



Les paniers de légumes font partie des aides du Centre communal d'action sociale (CCAS) financées par la Ville de Rezé. Pour connaître l'ensemble des aides du CCAS, rendez-vous sur le site reze.fr ou à l'hôtel de ville de Rezé.

Les jeudis de 9h à 12h

⇒ au chantier « Jardin » (au bout de la rue de la Bernardière, face au n°40)

Bus 30 – Arrêt Naudières



Contact

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Hôtel de ville de Rezé

Place Jean-Baptiste-Daviais

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30 (sauf le jeudi après-midi)

☎ 02 40 84 45 41

www.reze.fr

Rezé





C'est quoi ?

Des paniers de légumes biologiques sont accordés gratuitement par le Centre communal d'action sociale (CCAS) aux Rezéens ayant besoin d'une aide alimentaire ponctuelle.

Les légumes sont cultivés à Rezé par des personnes en parcours d'insertion sur le chantier « Jardin » de l'association Oser Forêt Vivante.

La Ville de Rezé met gratuitement à disposition le terrain pour la culture à l'association Oser Forêt Vivante. Elle achète les légumes produits, qui sont ensuite distribués par le CCAS.



Qu'y a-t-il dedans ?

Chaque panier de légumes pèse entre 3 et 5 kilos. Il a une valeur de 14 euros.

Il est composé de légumes de saison certifiés Agriculture biologique :

- betteraves
- carottes
- céleris
- choux
- courgettes
- herbes aromatiques
- navets
- poireaux
- pommes de terre
- radis
- salades
- tomates
- ...



Qui peut en bénéficier ?

Les paniers de légumes sont destinés aux Rezéens momentanément en difficulté pour alléger leurs dépenses liées à l'alimentation.

L'aide est accordée de façon ponctuelle en fonction de la situation et de la composition du foyer après examen par la commission permanente du Centre communal d'action sociale (CCAS).

Exemples :

- pour une famille de 3 personnes : un panier par semaine ;
- à partir de 4 personnes : 2 paniers par semaine.



Comment les obtenir ?

La demande s'effectue auprès du Centre communal d'action sociale (CCAS) : coordonnées au dos.

